

ANNEXE 4– DOCUMENT DE DETERMINATION DU TAUX DE 60%

DE L'ANNEXE 3 N°17 DU REGLEMENT 2021-1139

Ce document permet de déterminer l'obtention du taux de 60% de l'annexe 3 n°17 du règlement 2021-1139 lors de la demande d'aide pour le financement d'un investissement FEAMPA.

Un projet qui n'atteint pas une note d'au moins 15/30 (et 10/30 pour les nouveaux installés) ne permet pas d'obtenir l'application du taux de 60%.

Conditions	Vérification selon le descriptif du projet	Note
<p>L'opération permet de réduire les impacts négatifs ou renforce les effets positifs sur l'environnement (hors utilisation des ressources et gestion des rejets)</p> <ul style="list-style-type: none">- Opération bénéfique sur la biodiversité, dont conservation et restauration des habitats et paysages, protection des écosystèmes- Démarche visant à obtenir une certification environnementale reconnue officiellement- Analyse de cycles de vie ou bilan carbone pour le choix d'un équipement ou matériaux- Aquaculture multitrophique intégrée		<p align="center">Cas général</p> <p align="center">0 - non 5 - oui sur un axe minimum 10 - oui sur deux axes minimum</p> <p align="center">Pour les nouveaux aquaculteurs</p> <p align="center">0 – non 10 – un axe</p> <p align="center">/10</p>

<p>L'opération permet une meilleure utilisation des ressources et / ou une amélioration de la gestion des rejets et déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réduction des intrants, médicaments, eau, énergie, chaleur, aliments, nutriments, gaz O2, CO2. - Moindre émission de gaz à effet de serre - Efficacité énergétique, isolation -Valorisation des effluents en tant qu'intrants (énergie, chaleur, CO2, nutriments) - Gestion des rejets/déchets, réduction des quantités de rejets ou déchets, valorisation 		<p style="text-align: center;">Cas général</p> <p style="text-align: center;">0 - non 5 - oui sur un axe minimum 10 - oui sur deux axes minimum</p> <p style="text-align: center;">Pour les nouveaux aquaculteurs 0 – non 10 – un axe</p> <p style="text-align: center;">/10</p>
<p>L'opération permet une meilleure prise en compte des problématiques sociales et de la mise en place de processus plus respectueux de la santé et le bien-être animal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des densités d'usage - Amélioration des techniques d'abattage - Amélioration des conditions de transport - Amélioration des conditions de travail (réduction de la pénibilité, meilleure prise en compte et prévention des risques sur la santé au travail) 		<p style="text-align: center;">Cas général</p> <p style="text-align: center;">0 - non 5 - oui sur un axe minimum 10 - oui sur deux axes minimum</p> <p style="text-align: center;">Pour les nouveaux aquaculteurs 0 – non 10 – un axe</p> <p style="text-align: center;">/10</p>